

A2MICILE CHALON SUR SAONE
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 3 RUE CAUMARTIN
71100 CHALON-SUR-SAONE
490 662 210 R.C.S. CHALON-SUR-SAÔNE
(ci-après “la Société”)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|--|---------------------|
| <p>➤ ACUBENS (SAS),
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci</p> | <p>800 actions</p> |
| <p>➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.S,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci</p> | <p>1200 actions</p> |

Total des actions présentes : 2000 actions en pleine propriété sur les 2000 actions composant le capital social.

Monsieur Joel CHAULET préside la séance, en qualité de Président de la société A2micile EUROPE, associée majoritaire.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège de la Société et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Première résolution

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social de la Société à **156 avenue Boucicaut, 71100 Chalon-sur-Saône. Par conséquent, l'article 4 des statuts sera modifié comme suit :**

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au :

156 avenue Boucicaut
71100 CHALON-SUR-SAONE

Il peut être transféré en tout endroit par décision collective des associés. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait en un (1) exemplaire original signé par YOUSIGN,

Pour la société A2micile EUROPE
Monsieur Joël CHAULET



ACUBENS (SAS)
Représentée par Sarah SABIH



✓ Certifié par  yousign